



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 05/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219500261-20240105-DEL051B_20:

L'An deux mille vingt-trois,
Et le neuf novembre à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux novembre 2023 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Philippe MARCOT, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN Adjointes au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

Absents excusés : Mme Paule LAMOTTE Pouvoir à Philippe MARCOT, M. Franck LAGNIAUX Pouvoir à M. Eric THERRY, Mme Emmanuelle PONCHANT Pouvoir à Mme Sandrine BONNETAIN, Mme Annick DESBOURGET Pouvoir à M. Michel BRAULT.

Secrétaire de séance : Sandrine BONNETAIN

DÉLIBÉRATION N°051/8.1.7 – CLASSE DE NEIGE 2024

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 25 juin 2015,

VU le devis du prestataire,

Monsieur le Maire propose d'autoriser le séjour en classe de neige pour 52 enfants de CM1-CM2 de l'école Blanche de Castille d'Asnières-sur-Oise, prévu du 04 au 09 février 2024 au Collet d'Allevard en Isère, séjour organisé par l'intermédiaire de la P.E.P, pour un coût estimé à 31 805,40 €.

Il est proposé une participation communale de 8000 € (participation identique à l'année 2022 pour un séjour du même acabit).

Il est précisé le budget alloué à l'école Blanche de Castille sur le budget transport 2024 sera grevé d'un montant de 1000€ au titre de la participation au transport des élèves.

Aussi, les familles auront la possibilité de régler le séjour en totalité ou sous la forme de 6 mensualités à compter de janvier 2024.

Monsieur BOLLER indique qu'il refuse de participer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. BRAULT)

DONNE son accord pour le séjour en classe de neige dans les conditions précitées.

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer la convention correspondante avec l'organisme d'accueil, et le versement d'un acompte sur le coût du séjour.

FIXE la participation communale au séjour à la hauteur de 8 000 €.

VALIDE la possibilité d'un paiement échelonné pour les familles en 6 échéances mensuelles, à partir de janvier 2024.

Le Maire,



La Secrétaire,